



PV Réunion de CSO

du 29 novembre 2021

Présidence : Sébastien Lebrun

Présents : Arnaud Anger, Olivier Arnoux, Joelle Bernard, Pierre Danis, Eric Jaffrelot, Guillaume Filippazzi, Yvon Le Maux, Jean-Claude Regnauld, André Robert, Jean-Luc Guerquin-Kern, Jean-Marc Virolan

Assiste : Hatem Ben Ayed

Ouverture de la séance à 19h10

Le président de la CSO remercie l'ensemble des participants à cette réunion

1/ Préparation de la saison hivernale

- Le tableau de présence des membres de la CSO aux compétitions hivernales en salle est rempli en séance. Il figure en PJ du présent PV.
- La CSO LIFA va contacter la CSO nationale pour que l'Equip'athle hivernal soit dans la liste des épreuves de Logica afin de pouvoir gérer plus facilement notre épreuve du mois de mars.
- 400/800 pour les cadets en LIFA : Suite à la parution du règlement hivernal fédéral, la CSO LIFA se pose la question de l'ouverture des 400/800 aux cadets/cadettes. Après un moment d'échange, il est décidé de ne pas ouvrir ces épreuves pour les championnats en salle cette année. En effet, l'équité de traitement des athlètes n'est pas assurée vu que certains départements n'ont pas pu organiser ces épreuves au vu du délai cours d'annonce par la FFA.
- Demi-fond : Les épreuves de demi-fond des championnats régionaux en salle décalé au week-end des 8 et 9 janvier 2022 afin de ne pas tomber en même temps que la plupart des départementaux de cross.
- Lancer long : Fabrice Joseph sera le responsable CSO de ces compétitions.
- Les athlètes n'ont le droit de faire qu'un seul championnat départemental. S'ils vont en dehors de leur département c'est qu'ils ne pouvaient pas être présent au leur. Ils doivent donc justifier leur absence pour pouvoir obtenir le droit de participer dans un autre département.

2/ Préparation des Interclubs :

- Les interclubs n'ont pas été organisés depuis 2 ans. Le niveau des clubs a fortement évolué durant cette période. C'est pourquoi il est nécessaire d'adapter le règlement de cette épreuve.
- Au vu du règlement fédéral, il se pose la question de faire 1 ou 2 tours. Après un court débat, il est décidé de conserver les 2 tours d'interclubs.
- Le niveau des clubs ayant fortement évolué, la CSO LIFA a décidé de faire cette année des poules de brassage au 1^{er} tour. Le classement de ces poules déterminera la composition des finales. Cette règle s'applique aux poules gérées par le règlement LIFA des interclubs (PROMO N2 A, B, C, D et régionales).
- Il s'est ensuite posé la question de la composition des poules au 1^{er} tour. La CSO LIFA décide de procéder par poule géographique pour éviter de trop grand déplacement pour les clubs.
- 2^e tour :
 - o Finale N2 : 8 meilleurs clubs N2
 - o Promo N2A : Les autres clubs N2 + clubs de 1 à 5 du tour de brassage
 - o Promo N2B : clubs de 6 à 14 du tour de brassage
 - o Promo N2C : clubs de 15 à 23 du tour de brassage
 - o Promo N2D : clubs 24 à 32 du tour de brassage

- Régionales : clubs 33 à 45 du tour de brassage + 9 meilleurs clubs de niveau départemental
- Débat sur la participation d'un athlète dans 2 équipes dans le même tour : La CSO décide d'invalider la performance de l'équipe 2 de l'athlète concerné.

Hatem propose de rédiger le nouveau règlement et de le proposer par mail. Ce règlement, une fois validé par la CSO LIFA, sera soumis à l'approbation du comité directeur LIFA.

3/ Questions diverses

- Records :
 - Eric annonce qu'une refonte du règlement des records LIFA est en cours. Il n'y aura plus qu'un record absolu et un record en salle.
 - La liste des épreuves est également en cours de mise à jour.
- La CSO LIFA se pose la question de l'organisation des meetings régionaux estivaux. En effet, une ébauche de cahier des charges avait été envoyée par la CSO nationale. Dans cette ébauche, le nombre de meeting régionaux était limité à 14 pour la LIFA. Après relecture de ce règlement, il apparaît que c'est le nombre de meeting ouvert au bonus ranking « meeting régional » qui est limité. Une demande d'éclaircissement va être demandée à la CSO nationale à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion est clôturée à 21h30.